

DIGIMAX

2010

**NOUVEAU
FONDS
À FORMULE**

**Fonds à échéance 1, 2, 3 ou 8 ans
en fonction de l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50.**

Souscrivez Digimax 2010 du 12 avril au 17 mai 2010,
avant 12 heures ⁽¹⁾.

(1) Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour la date de fin de souscription de votre contrat d'assurance-vie. Arrêt des souscriptions : la société de gestion se réserve le droit d'arrêter les souscriptions dès lors que la collecte aura atteint 24 millions d'euros.



**FEDERAL
FINANCE**

Révéléateur de valeurs

Objectifs

Les 3 premières années ⁽²⁾

Profiter de la hausse ou de la stabilité des marchés actions de la zone Euro les 3 premières années, avec une possibilité de gain de, selon les cas, **10 %, 20% ou 30 %** (soit un Taux de Rendement Actuariel de 10 %, 9,53 % ou 9,13 %)⁽²⁾.



À l'échéance du 17 mai 2018

Recevoir la meilleure des performances positives de l'indice les cinq dernières années si l'indice n'a pas baissé de plus de 40 %⁽³⁾. Les performances sont calculées à chaque date anniversaire depuis l'origine du fonds.

(2) Si l'indice est supérieur ou égal à sa valeur initiale (valeur de clôture de l'indice DJ Euro Stoxx 50 du 17/05/2010) à l'une des 3 dates de constatations annuelles (17/05/2011, 17/05/2012 ou 17/05/2013). (3) Par rapport au cours de clôture du 17/05/2010.

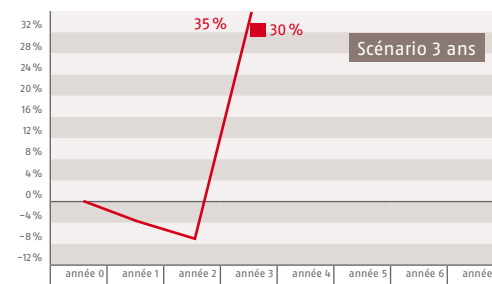
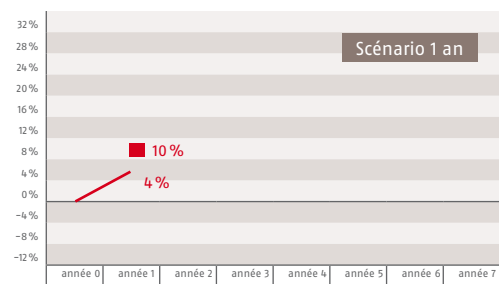
Le mécanisme du fonds

LES 3 PREMIÈRES ANNÉES

Les 3 premières années, à chaque date anniversaire, on observe le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50 :

- si l'indice est supérieur ou égal à sa valeur initiale, le fonds est dissout: vous êtes remboursé à 100 % de votre capital investi (hors droits de souscription) majoré d'un gain de, selon les cas, 10 %, 20 % ou 30 % (soit un rendement annuel compris entre 9,13 % et 10 %),

- si l'indice est inférieur à son niveau initial, le fonds est reconduit jusqu'à la prochaine date anniversaire,
- si l'indice est inférieur à son niveau initial la 3ème année, le fonds est reconduit jusqu'à l'échéance finale: le 17/05/2018.



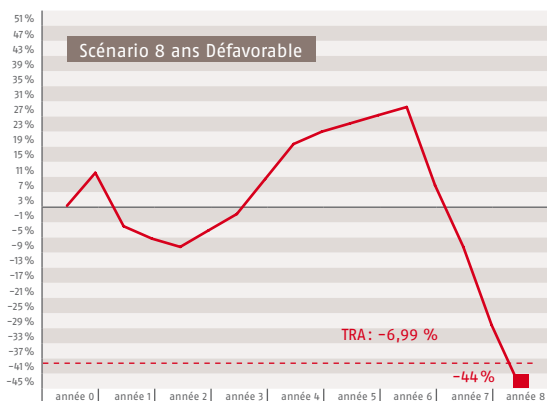
Performance DJ Euro Stoxx 50 —
Performance du fonds ■



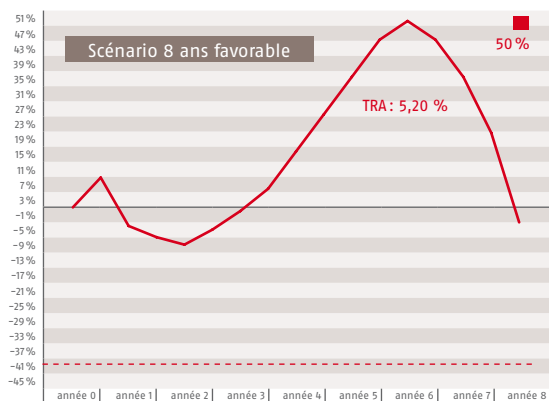
LA 8^{ÈME} ANNÉE

Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé les 3 premières années, on observe la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 à l'issue des cinq dernières dates anniversaires :

- soit l'indice a baissé de plus de 40 % par rapport à sa valeur initiale, auquel cas vous êtes impacté par l'intégralité de la baisse du marché : **votre capital est diminué de la performance négative de l'indice.**



- soit l'indice n'a pas baissé de plus de 40 % et vous êtes remboursé de 100 % de votre investissement initial net, majoré de la meilleure performance positive constatée parmi les 5 performances calculées à chaque date anniversaire depuis l'origine du fonds les 5 dernières années.



Performance DJ Euro Stoxx 50 —
Performance du fonds ■
Seuil 40 % - - -

AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie, aux dates d'échéances anticipées, d'un gain fixe ⁽⁴⁾ de, selon les cas, 10 %, 20 %, 30 %, (soit des taux de rendement annuels respectifs de 10,00 %, 9,53 % ou 9,13 %) si la performance du DJ Euro Stoxx 50 à l'une de ces dates anniversaires est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine du 17 mai 2010. La valeur liquidative de référence (hors commission de souscription), dans cette hypothèse, est donc garantie sans condition.
- Dans le cas où la condition de remboursement anticipé n'est pas remplie à l'issue des 3 premières années et où l'évolution du DJ Euro Stoxx 50, à l'échéance du 17 mai 2018, est positive, nulle ou même négative dès lors qu'elle reste supérieure ou égale à -40 %, l'investisseur bénéficie de la plus haute performance positive de l'indice, depuis l'origine du fonds, enregistrée à chaque date anniversaire, entre le 17 mai 2014 et le 17 mai 2018.
- Si l'indice DJ Euro Stoxx 50 n'a pas baissé de plus de 40 % à la date de constatation finale du 17 mai 2018, l'investisseur est assuré de récupérer au minimum, à l'échéance de la formule, la valeur liquidative de référence, hors commission de souscription.
- L'indice DJ Euro Stoxx 50 est un indice diversifié sectoriellement et géographiquement au sein de la zone euro. Il est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.

INCONVENIENTS

- Le capital n'est pas garanti.
- Dans le cas où la condition de remboursement anticipé n'est pas remplie à l'issue des 3 premières années et où la performance du DJ Euro Stoxx 50, à l'échéance du 17 mai 2018, est strictement inférieure à -40 %, la valeur liquidative finale sera égale à la valeur liquidative de référence diminuée de l'intégralité de la baisse du DJ Euro Stoxx 50 ; le porteur subit alors une perte en capital.
- L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance exacte de son placement, celui-ci pouvant être remboursé de façon anticipée en date du 17 mai 2011, du 17 mai 2012, du 17 mai 2013, ou au 17 mai 2018, si la condition de remboursement anticipé n'est pas réalisée. La durée du placement n'est donc pas au choix de l'investisseur et dépend uniquement de l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50. Toute évolution positive de l'indice intervenant non aux dates d'échéance anticipée mais entre ces dates d'échéance anticipée ne bénéficiera pas au porteur.
- Le gain fixe au 17 mai 2011, 17 mai 2012 ou 17 mai 2013 est limité à 10 %, 20 % ou 30 % selon les cas (soit des taux de rendement annuels respectifs de 10,00 %, 9,53 %, ou 9,13 %). L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse du DJ Euro Stoxx 50.
- Le DJ Euro Stoxx 50 étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux titres le composant.

(4) Appliqué à la valeur liquidative de référence (hors commissions de souscriptions.)



DIGIMAX 2010

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Code ISIN	FR0010860288
Nature juridique	FCP
Eligibilité	Compte-titres et Assurance-vie
Durée d'investissement	1, 2, 3 ou 8 ans
Durée du FCP	99 ans
Valeur Liquidative de départ	100 euros
Seuil d'accès	1 500 euros
Période de commercialisation	Du 12 avril au 17 mai 2010, avant 12 heures ⁽¹⁾ .
Date d'échéance	17 mai 2018, sauf liquidation anticipée



Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers.

Avec un encours de près de 30 milliards d'euros, elle se classe au rang des 16 premières sociétés de gestion au plan national*.

Federal Finance Gestion se concentre sur les expertises de gestion dans lesquelles ses équipes apportent une véritable valeur ajoutée : l'Investissement Responsable, la gestion actions, la gestion taux, la gestion quantitative, la multigestion et le Capital Investissement.

Federal Finance propose non seulement une gamme de fonds communs de placement (80 OPCVM) mais aussi des offres de gestion sous mandat, des plans d'épargne entreprise et des produits défiscalisants pour satisfaire une clientèle de clients particuliers, institutionnels et entreprises.

* source AFG, classement basé sur le volume des encours gérés.

(1) Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour la date de fin de souscription de votre contrat d'assurance Vie. Arrêt des souscriptions : la société de gestion se réserve le droit d'arrêter les souscriptions dès lors que la collecte aura atteint 24 millions d'euros.

La présente information est purement informative et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance).

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance.fr - Fax : 02 98 00 28 59

 N°Cristal 09 69 32 00 32

APPEL NON SURTAXE

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Conformément à l'article 314-76 du RG de l'AMF, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP.